



ORDONNANCE

De nouvelles paroisses dans le diocèse de Chartres

Après avoir invoqué l'Esprit Saint,

Après avoir entendu le Conseil Presbytéral conformément aux dispositions du Code de Droit Canonique (C.374 §1 ; C. 515),

Dans un souci de mieux répondre aux besoins de l'Eglise Catholique qui est en Eure et Loir,

Nous, Michel Pansard, évêque de Chartres, décidons ce qui suit :

- 1) A partir du 1^{er} janvier 2009, la répartition des paroisses telle que définie dans l'annexe de la présente ordonnance constituera, pour la partie du territoire concernée, la division canonique du diocèse (C. 374 § 1). Cette ordonnance sera étendue au reste du territoire diocésain au terme de la réflexion actuellement en cours.
- 2) Les paroisses nouvelles ainsi que la paroisse Notre Dame de Chartres seront organisées selon les directives contenues dans les documents diocésains « *Repères pour la mise en œuvre des nouvelles paroisses* » (21 avril 2008) et « *Organisation économique et comptable des paroisses* » (20 avril 2008).
- 3) La présente ordonnance entrera en vigueur, pour la partie du territoire concernée, le 1^{er} janvier 2009.

Donnée à Chartres, le 1er décembre 2008

+ Michel Pansard
Evêque de Chartres

Raphaël Malcuit
Chancelier

Annexe de l'ordonnance du 1er décembre 2008 créant de nouvelles paroisses

Sont érigées les paroisses suivantes :

↳ **La paroisse St Martin en Beauce comprenant les communes de :**

Allonnes, Bazoches-en-Dunois, Beauvilliers, Boisville-la-St Père, Cormainville, Courbehaye, Fains-la-Folie, Fontenay-sur-Conie, Germignonville, Guillonville, Loigny-la-Bataille, Lumeau, Montainville, Moutiers-en-Beauce, Nottonville, Orgères-en-Beauce, Péronville, Pézy, Prasville, Rouvray-Saint-Florentin, Terminiers, Theuville, Varize, Viabon, Villeau, Villeneuve-Saint-Nicolas, Voves, Ymonville.

M. l'abbé **Bernard Perthuis** est nommé curé à compter du 1^{er} janvier 2009.

↳ **La paroisse Bienheureuse Marie-Poussepin comprenant les communes de :**

Ardelu, Aunay-sous-Auneau, Auneau, Béville-le-Comte, La-Chapelle-d'Aunainville, Châtenay, Denonville, Francourville, Garancières-en-Beauce, Le Gué-de-Longroi, Houville-la-Branche, Léthuin, Levainville, Louville-la-Chenard, Maisons, Moinville-la-Jeulin, Mondonville, Morainville, Oinville-sous-Auneau, Orlu, Ouarville, Oysonville, Réclainville, Roinville, Saint-Léger-des-Aubées, Sainville, Santeuil, Umpeau, Vierville, Voise.

M. l'abbé **Dominique You** est nommé curé à compter du 1^{er} janvier 2009.

↳ **La paroisse Sainte Jeanne d'Arc en Beauce comprenant les communes de :**

Allaines-Mervilliers, Baigneaux, Barmainville, Baudreville, Bazoches-les-Hautes, Dambron, Fresnay-l'Evêque, Gommerville, Gouillons, Guilleville, Intréville, Janville, Le Puiset, Levesville-la-Chenard, Mérrouville, Neuvy-en-Beauce, Oinville-Saint-Liphard, Poinville, Poupry, Santilly, Rouvray-Saint-Denis, Tillay-le-Péneux, Toury, Trancrainville.

M. l'abbé **Bernard Perthuis** est nommé curé à compter du 1^{er} janvier 2009.

↳ **La paroisse Sainte Marie des Peuples comprenant les communes de :**

Amilly, Cintray, Lucé, Mainvilliers.

Le Père **Bruno Guillaume**, de la Communauté du Chemin Neuf, est nommé curé à compter du 1^{er} janvier 2009.

↪ **La paroisse de l'Epiphanie comprenant :**

Les quartiers de Beaulieu et de La Madeleine de la commune de Chartres, les communes de Berchères-les-Pierres, Nogent-le-Phaye, Prunay-le-Gillon et Sours.

La prise en charge pastorale est confiée, à compter du 1^{er} janvier 2009, à **une Equipe** (C. 517 §2), composée de M l'abbé Henri Boucherie, prêtre-moderateur, de Sœur Marie-Andrée Le Mouël, coordinatrice, de M. Emmanuel Fau, diacre, de Mme Bernadette Philippe et de M Arnaud Verda.

↪ **La paroisse Saint Paul en Val comprenant les communes de :**

Alluyes, Baignolet, Bonneval, Bouville, Bullainville, Dancy, Flacey, Le-Gault-Saint-Denis, Meslay-le-Vidame, Montharville, Montboissier, Moriers, Neuvy-en-Dunois, Pré-Saint-Evroult, Pré-Saint-Martin, Saint-Maur-sur-le-Loir, Sancheville, Saumeray, Trizay-lès-Bonneval, Villars, Villiers-Saint-Orien, Vitray-en-Beauce.

M. **l'abbé Pontien Tata Kahenga**, est nommé curé à compter du 1^{er} janvier 2009.

↪ **La paroisse Saint Aventin en Dunois comprenant les communes de :**

La Chapelle-du-Noyer, Châteaudun, Civry, Conie-Molitard, Donnemain-Saint-Mamès, Jallans, Lanneray, Logron, Lutz-en-Dunois, Marboué, Moléans, Ozoir-le-Breuil, Saint-Cloud-en-Dunois, Saint-Christophe, Saint-Denis-les-Ponts, Thiville, Villampuy.

M. **l'abbé Jean-Marie Lioult** est nommé curé à compter du 1^{er} janvier 2009.

↪ **La paroisse Saint Benoît des Trois Rivières comprenant les communes de :**

Arrou, Autheuil, Boisgasson, Charray, Châtillon-en-Dunois, Cloyes-sur-le-Loir, Courtalain, Douy, La Ferté-Villeneuil, Langey, Le Mée, Montigny-le-Gannelon, Romilly-sur-Aigre, Saint-Hilaire-sur-Yerre, Saint-Pellerin.

M. **l'abbé Jean-Marie Lioult** et M. **l'abbé Pontien Tata Kahenga**, sont nommés prêtres in solidum à compter du 1^{er} janvier 2009. M. l'abbé Jean-Marie Lioult sera le modérateur de la charge pastorale.

01-12-2008

↪ **La paroisse Saint Etienne en Drouais comprenant les communes de :**

Aunay-sous-Crécy, Crécy-Couvé, Dreux, Garancières-en-Drouais, Garnay, Luray, Saulnières, Tréon, Vernouillet.

M. l'abbé **Emmanuel Blondeau** est nommé curé à compter du 1^{er} janvier 2009.

↪ **La paroisse Saint Laumer du Perche comprenant les communes de :**

Ardelles, Belhomert-Guéhouville, Boissy-lès-Perche, Champrond-en-Gâtine, La Chapelle-Fortin, Digny, La Ferté-Vidame, Fontaine-Simon, La Framboisière, Jaudrais, La Loupe, Lamblore, Louvilliers-lès-Perche, Manou, Meaucé, Le Mesnil-Thomas, Montireau, Montlondon, Morvilliers, La Puisaye, Les Ressuintes, Rohaire, Saint-Eliph, Saint-Maurice-Saint-Germain, Saint-Victor-de-Buthon, La Saucelle, Senonches, Tardais, Vaupillon, La Ville-aux-Nonains.

M. l'abbé **Alain Pressac** est nommé curé à compter du 1^{er} janvier 2009.

↪ **La paroisse Notre Dame du Combray comprenant les communes de :**

Bailleau-le-Pin, Blandainville, Cernay, Charonville, Les Chatelliers-Notre-Dame, Les Corvées-les-Yys, Epeautrolles, Ermenonville-la-Grande, Ermenonville-la-Petite, Happonvilliers, Illiers-Combray, Luplanté, Magny, Marcheville, Méréglise, Meslay-le-Grenet, Nonvilliers-Grandhoux, Ollé, Saint-Avit-les-Guespières, Saint-Eman, Sandarville, Vieuvicq.

M. l'abbé **Daniel Rambure** est nommé curé à compter du 1^{er} janvier 2009.

↪ **La paroisse La Bonne Nouvelle en Val de l'Eure comprenant les communes de :**

Bailleau-l'Evêque, Billancelles, Chauffour, Chuisnes, Courville-sur-Eure, Dangers, Fontaine-la-Guyon, Fontenay-sur-Eure, Friaize, Fruncé, Landelles, Le Favril, Le Thieulin, Mittainvilliers, Nogent-sur-Eure, Orrouer, Pontgouin, Saint-Arnoult-des-Bois, Saint-Aubin-des-Bois, Saint-Denis-des-Puits, Saint-Georges-sur-Eure, Saint-Germain-le-Gaillard, Saint-Lupercé, Véréigny, Villebon.

Le Père **Pierre-Marie Brynner Belledent**, de l'institut Voluntas Dei, est nommé curé à compter du 1^{er} janvier 2009

Les lettres de mission des curés et vicaires de ces nouvelles paroisses seront actualisées prochainement.